

**DELEGATION DE Monsieur Jean Michel GAUTE**

**D-2012/558**

**Restructuration de l'école élémentaire Henri IV. Signature des marchés. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations D2011/528 du 26 septembre 2011 et D-2011/763 du 19 décembre 2011, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés concernant la restructuration de l'école élémentaire Henri IV.

Suite à la liquidation judiciaire des sociétés attributaires des lots 2 et 9, une nouvelle consultation en procédure adaptée a été lancée par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par un maitre d'œuvre privé, Luc MOURET.

A l'issue de l'analyse technique, les offres des entreprises suivantes ont été classées en premier:

Lot 2: Charpente - Couverture

Société GALLEGO pour un montant de 87 793,29 euros HT

Lot 9: Chauffage – Plomberie – Ventilation

Société IDEX pour un montant de 346 188,79 euros HT

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics ;

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. GAUTE.** -

La 558, techniquement, suite à la liquidation judiciaire de la société attributaire de 2 lots nous avons relancé un dossier de consultation.

Il s'agit d'approuver le choix des 2 entreprises.

**M. LE MAIRE.** -

Qui avait demandé le dégroupage de cette délibération ?

M. RESPAUD

**M. RESPAUD.** -

C'est vrai que nous l'avions demandé. Ceci dit des réponses ont été apportées tout à l'heure dans le débat sur les orientations budgétaires.

**M. LE MAIRE.** -

Mme VICTOR-RETALI

**MME VICTOR-RETALI.** -

Simplement une précision pour dire que là aussi encore du retard sur la restructuration d'Henri IV qui a été promise dans le quartier depuis très longtemps. C'est un peu dommage. Mais je n'en dirai pas plus, ce n'est pas la peine aujourd'hui.

**M. LE MAIRE.** -

Pas d'opposition sur cette délibération ?

(Aucune)

**D-2012/559**

**Mission d'ordonnancement, pilotage et coordination de chantier pour la construction du Centre Culturel et Touristique du Vin. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la construction du Centre Culturel et Touristique du Vin, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert afin de désigner un prestataire pour effectuer la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination de chantier.

A l'issue de l'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de la société IM PROJET pour un montant de 457 800 euros HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ;

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2012/560**

**Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en oeuvre du projet urbain et la cohérence des espaces publics. Bordeaux Bastide - Brazza Nord. Signature du marché. Demande de subvention. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La prochaine mise en service du pont Bacalan-Bastide et les mutations foncières en cours font du secteur Brazza Nord un territoire à fort enjeu urbain.

Les réflexions menées avec les architectes-urbanistes Djamel Klouche puis l'équipe de KCAP ont permis de définir les principes d'aménagement de ce secteur et les objectifs programmatiques. Ainsi il est prévu de réaliser:

- 4 828 logements collectifs et individuels dont 2 655 logements aidés (en accession et locatifs),
- 167 000 m<sup>2</sup> d'activités (bureaux, commerces et autres activités économiques) permettant d'une part de conserver certains emplois existants et d'autre part d'en créer,
- 2 groupes scolaires et petite enfance, un collège, un gymnase, une médiathèque et des équipements techniques pour répondre aux besoins des futurs habitants de ce secteur mais également plus globalement de la rive droite en plein développement.

Ce secteur actuellement voué exclusivement aux activités économiques va évoluer vers un secteur urbain mixte avec l'approbation de la 6<sup>ème</sup> modification du PLU qui doit intervenir très prochainement. Les principes d'aménagement, validés tant par les élus municipaux que par les élus communautaires, vont être retranscrits dans les documents réglementaires lors de la 7<sup>ème</sup> modification du PLU dont l'approbation devrait se faire mi 2013.

Les grandes entités foncières qui constituent ce territoire sont en pleine mutation et des opérateurs seront en mesure dès 2013 d'engager des projets, ce qui est également le cas de la Ville sur le terrain de la SOFERTI en cours d'acquisition. Il est donc primordial et urgent que le développement de ce morceau de ville soit accompagné pour en assurer la cohérence et la qualité.

Ni la Ville ni la Communauté urbaine ne souhaitent mener une opération publique d'aménagement sur ce secteur dont le foncier est majoritairement privé ; il convient donc que nous nous dotions d'autres moyens pour guider sa mutation. A cet effet, l'appui d'un architecte-urbaniste conseil est apparu nécessaire sachant que le développement se fera dans le cadre d'un urbanisme négocié.

Au regard de l'importance que revêt cette mission, il a été convenu que la Ville de Bordeaux en assurerait la maîtrise d'ouvrage en étroite liaison avec la Communauté urbaine.

C'est pourquoi la Ville a lancé une consultation intitulée « *Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet urbain et la cohérence des espaces publics* ».

L'équipe titulaire du marché se voit confier plusieurs missions :

- suivi des projets sur les îlots et expertise-conseil,
- suivi et actualisation du plan-guide,
- cohérence et suivi des espaces publics.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier la proposition du groupement Ateliers Y. TOHME (mandataire) / INGEROP / Michel DESVIGNE.

Ce marché à bons de commande sans minimum ni maximum sera conclu pour une durée de 72 mois à compter de sa notification.

L'estimation globale de la dépense est estimée à 2 000 000 euros TTC.

La Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux co-financeront cette mission.

Le plan prévisionnel de financement est donc le suivant :

<b>Cofinanceurs</b>	<b>%</b>
Communauté Urbaine de Bordeaux	50 %
Ville de Bordeaux	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer le marché avec le groupement précité, en application des articles 33 et 57 du code des marchés publics ;
- à solliciter le cofinancement de la Communauté urbaine de Bordeaux ;
- à signer tout document afférant à ce cofinancement ;
- à encaisser ce cofinancement.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 824, article 2157.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2012/561**

**Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Parc aux Angéliques. Sequence Brazza. Signature du marché. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux s'est engagée sur la réalisation d'un projet urbain ambitieux, 'Bordeaux 2030'. Sur la rive droite, des opérations importantes sont prévues ou en cours de réalisation : à proximité, le projet Garonne Eiffel (OIN), la ZAC Bastide Niel, la ZAC Brazza Nord, le pont Bacalan Bastide, le pont Jean Jacques Bosc. Dans cette dynamique la création d'une grande coulée verte (Parc aux Angéliques) le long de la rive droite de la Garonne est actuellement en cours de réalisation. Une séquence de deux hectares a été réalisée, une deuxième de huit hectares est en cours de réalisation et sera achevée en 2016.

Dans ce cadre, un appel d'offres a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique afin de choisir un prestataire qui aura pour mission la définition du traitement paysager et le suivi, à la demande, de la réalisation du Parc aux Angéliques, pour la séquence Brazza (11ha).

Celui -ci sera également amené à donner un avis sur des propositions d'implantation de structures ou d'équipements au sein du Parc ou en rive de Garonne.

Il s'agira de proposer la mise en œuvre d'expériences pilotes et innovantes en matière de paysage, de techniques horticoles et du développement de la biodiversité.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, le Commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre de Michel DESVIGNE paysagiste.

Ce marché à bons de commande est conclu pour une période de 4 ans à compter de sa notification avec un seuil maximum de 400 000 euros HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33-40-57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics ;

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 823, article 2318.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2012/562**

**Acquisition, mise en oeuvre et maintenance du futur portail documentaire de la Bibliothèque Municipale de Bordeaux.  
Signature. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction de la Lecture Publique est engagée dans une démarche de modernisation de son offre documentaire et de services : création et réhabilitation de bibliothèques de quartier, refonte des espaces publics de la bibliothèque Mériadeck, changement de son Système Intégré de Gestion de Bibliothèque, passage à la technologie d'identification par radio-fréquence (RFID) afin d'identifier et de sécuriser les collections.

Le futur portail documentaire s'inscrit dans cette démarche et en constitue un axe fort : plus qu'un site internet de diffusion de la culture, il se positionne en tant que nouvelle bibliothèque dématérialisée, au même titre que les bibliothèques physiques. De plus, il pourra être mutualisé avec d'autres structures du territoire (bibliothèques universitaires, Musées, bibliothèques d'autres communes, ...).

Il va permettre de moderniser l'offre des bibliothèques en proposant de nouveaux services ou de nouvelles ressources numériques, susceptibles de dynamiser la fréquentation des bibliothèques, dans les locaux ou à distance via le web, en adéquation avec les pratiques d'aujourd'hui.

Ce portail documentaire aura pour objectifs d'offrir un point d'accès unique à l'offre numérique des bibliothèques, de rendre visibles et accessibles les ressources et actions de médiation culturelle des bibliothèques, d'offrir des espaces thématiques et d'assurer une large accessibilité. Il comportera également un nouveau catalogue qui permettra de proposer une recherche simple et intuitive, d'enrichir les résultats de recherche par des contenus multimédia, de placer l'utilisateur en position centrale en lui donnant la possibilité d'interagir mais également de fédérer la recherche sur d'autres bases (catalogue de bibliothèques partenaires, notamment universitaires, bases de données de presse, nouveau système de gestion des ressources numérisées...). Enfin, à travers sa bibliothèque numérique, il rendra possible la diffusion de la richesse du patrimoine de la bibliothèque municipale de Bordeaux.



Dans ce contexte, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres sur la base d'un dossier de consultation élaboré par la Direction Générale de l'Innovation Numérique et du Système d'Information et la Direction de la Lecture Publique en vue d'acquiescer une solution logicielle et de mettre en œuvre un portail documentaire.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres a classé en premier l'offre du groupement BIBLIOMONDO/OPIXIDO.

Ce marché à bons de commande est conclu sans montant minimum ni montant maximum, pour une durée de quatre ans à compter de sa notification.

A titre indicatif, l'estimation de la dépense pour la commande initiale est de 220 000 euro(s) (T.T.C.).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ces différents marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33-40-57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants Rubrique : 020 Articles 205, 2031, 232, 2183, 2313, 6068, 6156, 6184, 617, 6182, 2318.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2012/563****Construction d'un multi accueil, d'un accueil familial et d'un centre d'accueil et de loisirs au Grand-Parc. Avenant au marché de programmation n° 2012-205. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par marché n° 2012-205, en date du 25 avril 2012, une mission de faisabilité et de programmation a été confiée au Cabinet PILATE MENIGHETTI PROGRAMMATION.

A la demande du maître d'ouvrage, les besoins ayant évolué, celui-ci souhaite intégrer au projet initial de construction de la Crèche, un nouveau Centre d'Accueil et de Loisirs.

Il est donc nécessaire de compléter la mission du programmiste afin d'intégrer ces nouvelles exigences afin de lancer un seul Concours de Maitrise d'œuvre pour les deux opérations.

Le marché doit être modifié en conséquence :

**ETUDE DE FAISABILITE – ET DE PROGRAMMATION****Marché n° 2012-205– Cabinet PILATE MENIGHETTI PROGRAMMATION**

	<b>Montant en euros HT</b>
Montant du marché initial	13 200,00
Montant du présent avenant	1 100,00
<b>Montant du nouveau marché</b>	<b>14 300,00</b>

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la commission d'appel d'offres, à signer l'avenant correspondant au marché précité en application de l'Art.20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubrique 064, article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2012/564****Construction du groupe scolaire et de la crèche Albert Thomas. Avenant au marché de désamiantage n° 2012-289. Prolongation des délais. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le marché n° 2012-289, en date du 13 juin 2012 relatif aux travaux de désamiantage de la reconstruction du Groupe Scolaire et de la Crèche Albert Thomas a été confié à la Société AGENCEMENT STRUCTURE pour un montant total de 102 396,35 euros HT dont 53 454,95 euros HT pour la Tranche ferme et 48 941,40 euros HT pour la Tranche conditionnelle.

Les premières déconstructions des bâtiments associatifs de la rue Auguin ont fait apparaître des conduits amiantés encoffrés et des sols qui contenaient de l'amiante sous les revêtements mis en place.

Ces travaux ont été négociés pour un montant de 12 570,00 euros HT.

Dans ces conditions, le marché de travaux doit être modifié en conséquence :

**TRAVAUX DE DESAMIANTAGE****Marché n° 2012-289 – Société Agencement Structure**

	Montant en euros HT
Montant initial du marché (tranche ferme)	53 454,95
Montant du présent avenant	12 570,00
<b>Nouveau montant du marché (tranche ferme)</b>	<b>66 024,95</b>

Ces prestations supplémentaires portent le montant global du marché (tranche ferme + tranche conditionnelle) à 114 966,35 euros HT.

Les délais du marché seront prolongés de 3 mois pour assurer l'achèvement des travaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer l'avenant correspondant au marché précité en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 020 – compte 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2012/565**

**Construction du groupe scolaire et d'une crèche multi-accueil La berge du Lac au sein de l'éco-quartier Ginko. Avenants aux marchés de travaux. Prolongation des délais. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-20100778 du 20 décembre 2010, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la construction du Groupe scolaire et d'une crèche multi-accueil au sein de l'éco-quartier Ginko pour un coût global des travaux de 12 713 516,05 euros TTC porté par délibération n° D-2012/350 du 25 juin 2012 à 13 159 353,98 euros TTC.

En fin de chantier, il apparaît nécessaire de réaliser quelques adaptations mineures.

Une partie de ces prestations non prévisibles concerne le protocole de séchage et de mise en chauffe des planchers chauffants qui devaient être alimentés par le réseau de chaleur du quartier, lequel n'a pas démarré suffisamment tôt, nous obligeant à prévoir une production de chaleur mobile.

De plus, un retard sur la livraison de l'ouvrage suite à des difficultés rencontrées sur le chantier et à des problématiques liées à la coactivité avec les travaux de l'aménageur (accès, voiries, trottoirs, réseaux de chaleurs,...) a été constaté.

En accord avec la Direction de l'Education, de la Petite Enfance et de la Famille, et afin de garantir l'accueil des futurs habitants du quartier Ginko, il a été décidé de confirmer une ouverture partielle du groupe scolaire avec une montée en puissance progressive. Ces aménagements calendaires ont fait l'objet d'un avis de la Commission de Sécurité qui a, par ailleurs, demandé l'application de nouvelles normes (UTE C15-712) sur le photovoltaïque et le système de sécurité incendie.

Les autres prestations supplémentaires concernent des faux-plafonds et des coffres en plaques de plâtre suite à des modifications finales des réseaux d'évacuation, de plomberie et de chauffage pour des conserver les objectifs coupe-feu et acoustiques du projet.

Les marchés de travaux doivent être modifiés en conséquence :

**Lot n° 06 – CLOISONS – FAUX PLAFONDS**

**Marché n° M110006 – Entreprise SARL NAVELLIER**

Faux plafonds supplémentaires pour dissimulation des réseaux chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, courants faibles et courants forts.

Coffres en plaque de plâtre pour conserver le degré coupe-feu et acoustique

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	491 629,27
Montant de l'avenant n° 1	16 119,54
Montant du présent avenant	7 223,99
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>514 972,80</b>

**Lot n° 07 – MENUISERIES INTERIEURES****Marché n° M110007 - Entreprise SAS LEGENDRE ET LUREAU**

Création d'un bloc coupe-feu pour le SSI (Système de Sécurité Incendie)

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	<b>368 829,81</b>
Montant de l'avenant n° 1	<b>2 921,76</b>
Montant du présent avenant	<b>758,72</b>
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>372 510,29</b>

**Lot n° 12 – CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION – PLOMBERIE, SANITAIRES****Marché n° M110012 - Entreprise SOPCZ**

Location de réchauffeur de boucles pour le séchage des planchers chauffants

Raccordements hydraulique pour les toitures végétalisées

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	<b>1 229 636,86</b>
Montant de l'avenant n° 1	<b>46 931,53</b>
Montant du présent avenant	<b>5 634,17</b>
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>1 282 202,56</b>

**Lot n° 13 – ELECTRICITE – COURANTS FORTS et COURANTS FAIBLES**  
**Marché n° M110013 - Entreprise CENERGIA**

Mise aux normes des installations photovoltaïques

	Montant en euros TTC
Montant initial du marché	<b>542 908,77</b>
Montant de l'avenant n° 1	- <b>9 509,61</b>
Montant du présent avenant	<b>10 228,10</b>
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>543 627,26</b>

Le coût de ces aménagements est estimé à 23 844,98 euros TTC, portant le montant global des marchés de travaux à 13 183 198,96 euros TTC.

Les délais des marchés de travaux seront prolongés de 3 mois pour assurer l'achèvement des travaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, après avis de la commission d'appel d'offres de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 020 – compte 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. GAUTE.** -

La 565 concerne le groupe scolaire et la crèche quartier Ginko, avec, aux termes de la délibération, mes chers collègues, des plus et des moins sur des avenants relatifs à des adaptations diverses et variées.

**M. LE MAIRE.** -

Est-ce qu'il y a des questions ?

Des votes négatifs ?

Abstentions ?

Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Nous avons terminé l'ordre du jour.

Je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 18 h 10)



**D-2012/566**  
**Groupe scolaire des Bassins à flot. Travaux de démolition et de désamiantage. Avenant au marché n° 2012-349. Prolongation des délais.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2012/419 du 16 juillet 2012, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer un marché passé selon une procédure adaptée pour des prestations de désamiantage, démolitions et déconstructions de plusieurs ouvrages de type industriel et d'évacuation des déchets et des terres polluées en vue de la construction du futur groupe scolaire et d'un établissement multi-accueil dans le quartier des bassins à flot.

Ces travaux ont été attribués au Groupement AD33/BDS pour un montant global de 178 506,05 euros HT.

Les premiers travaux d'évacuation de déchets de toute nature, suite à l'occupation illégale des terrains et des bâtiments, ont mis au jour des prestations supplémentaires qui n'étaient pas rapportées dans le diagnostic amiante fourni par la Communauté Urbaine de Bordeaux, ancien propriétaire.

Ces travaux ont été négociés pour un montant de 17 010,00 euros HT.

Dans ces conditions, le marché de travaux doit être modifié en conséquence :

**TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE DESAMIANTAGE**  
**Marché n° M2012-349 – Groupement AD33/BDS**

	Montant euros HT
Montant initial du marché	178 506,05
Montant du présent avenant	17 010,00
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>195 516,05</b>

Le coût de ces prestations supplémentaires porte le montant global du marché 195 516,05 euros HT.

Les délais du marché de travaux seront prolongés de 1 mois pour assurer l'achèvement des travaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer l'avenant correspondant au marché précité en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 020 – compte 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2012/567**  
**Musée des Beaux-Arts. Réaménagement des salles**  
**d'exposition. Aile Nord. Avenant au marché de travaux**  
**M110388.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2011/625 du 24 octobre 2011, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de réaménagement des salles d'exposition muséographiques de l'aile nord du Musée des Beaux-Arts pour un montant de 237 111,10 euros HT, et par délibération n° D-2012/232 en date du 30 avril 2012, un avenant a été signé pour le lot n° 1 pour un montant de 26 402,00 euros HT portant ce marché à 222 661,09 euros HT.

Dans le cadre de cette opération, des modifications doivent être apportées, consécutives au changement d'orientation pour la réalisation d'un caniveau technique.

Pour des raisons de coordination, il est apparu préférable de transférer la réalisation de ce caniveau, initialement prévu au marché M110388, à l'opération de travaux géothermie.

Le marché de travaux concerné par ces modifications, doit être modifié en conséquence:

**Lot n° 1 – MACONNERIE – MENUISERIE BOIS – PARQUET/PLATERIE**  
**Marché n° M110388 - Entreprise CAZENAVE**

	Montant en euros HT
Montant initial du marché	<b>196 258,60</b>
Montant de l'avenant n° 1	<b>26 402,00</b>
Montant de l'avenant n° 2	<b>- 27 001,15</b>
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>195 659,45</b>

Le coût de ces ajustements ramène le coût global de l'opération à 236 511,95 euros HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'appel d'offres, à signer l'avenant précité correspondant au marché précité en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 322 – compte 2313

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2012/568**

**Ecole des Beaux-Arts. Rénovation des menuiseries bois extérieures. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin de réaliser les travaux de rénovation des menuiseries extérieures de l'ensemble immobilier constituant l'école des beaux arts de Bordeaux, hors annexes, à des fins d'amélioration constructive et thermique de l'enveloppe, une procédure adaptée a été lancée par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un cahier des charges élaboré par la Direction des Constructions Publiques.

Le coût des travaux est estimé à 211 000 € HT.

A l'issue de l'analyse technique, l'offre de l'entreprise ORMEO a été classée en premier pour un montant de 256 544,42 euros H.T.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 23, article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2012/569**

**Maintenance et évolutions de la suite logicielle ITASM.  
Signature du marché. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Service d'Assistance Numérique de la Direction Générale de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Informations (DGINSI) a notamment pour mission d'apporter une assistance de qualité aux utilisateurs des outils informatiques et de télécommunication. Son offre de service s'étend à l'ensemble des agents municipaux mais également au personnel des écoles et aux élus, utilisateurs du parc matériel comprenant 4500 postes de travail, 700 téléphones mobiles et 280 tableaux blancs interactifs.

Pour assurer sa mission, le Service s'appuie sur un logiciel de gestion du parc matériel : ITASM, de la société ASG, acquis en 2005 à la suite d'une procédure de mise en concurrence. Cet outillage permet d'optimiser la gestion des appels et du suivi des demandes des utilisateurs. Ainsi, chaque mois, plus de 2000 dossiers sont traités concernant la résolution en ligne des incidents, l'assistance bureautique ou la gestion du parc.

Cet outil est un élément indispensable de la démarche ITIL d'industrialisation et de qualité de production informatique, impulsée par la DGINSI.

Satisfaite de ce logiciel, le Service d'Assistance Numérique souhaite conclure avec la société ASG, au titre des droits d'exclusivité qu'elle détient sur cette solution, un marché négocié afin d'assurer l'assistance téléphonique, la maintenance évolutive et corrective ainsi que l'acquisition de droits de gestion pour des équipements complémentaires et/ou de nouveaux modules.

Ce marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum, sera conclu pour un an à compter de sa notification, reconductible trois fois. A titre indicatif, l'estimation de la dépense annuelle en maintenance est de 15 000 euros TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer le marché avec la société précitée en application des articles 35-II-8° et 77 du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur le budget des exercices concernés, rubrique 020 articles 205, 6156.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2012/570**

**Maintenance et évolution du logiciel CHIMED. Gestion de l'activité de la Médecine du Travail. Signature du marché. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin d'améliorer le fonctionnement de la Médecine du Travail et à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, la Ville de Bordeaux s'est dotée en 2002 du progiciel CHIMED de la société VAL SOLUTIONS.

Cet outil, dans le respect des règles de sécurité de l'information et de protection des données personnelles, permet au service d'optimiser la gestion des dossiers médicaux des agents municipaux (visite, soins, accidents, examens ...), d'organiser les plannings des convocations et d'établir les rapports d'activité et des tableaux de bord. Il permet par ailleurs d'aider les médecins dans le domaine de la prévention des risques grâce à un suivi plus individualisé. Une dizaine d'agents utilisent ce logiciel, déployé sur cinq postes de travail sur le site de Pey-Berland et deux postes au pôle technique municipal.

La Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société VAL SOLUTIONS, au titre des droits exclusifs qu'elle détient sur la solution, un marché négocié sans mise en concurrence. Ce dernier visera à assurer l'assistance téléphonique, la maintenance corrective, la mise à disposition des nouvelles versions du progiciel, l'adaptation des licences aux évolutions de nos socles techniques ainsi que la participation au club utilisateur. Afin de satisfaire d'éventuelles évolutions d'organisation, la possibilité d'acquérir des licences supplémentaires est également prévue.

Ce marché à bons de commande, d'une durée de un an reconductible trois fois et dont la dépense annuelle sera comprise entre un minimum de 1510 euros TTC et un maximum 6040 euros TTC, pourra être dénoncé à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de 3 mois.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer le marché avec la société précitée en application des articles 35-II-8° et 77° du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur le budget des exercices concernés rubrique 020 – articles 205, 2031, 232, 6156, 6228, 6184.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2012/571**

**Acquisition de matériels de nettoyage, accessoires, pièces détachées et prestations de réparation. Signature des marchés. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2012/573 du 24 septembre 2012, vous avez autorisé la Ville de Bordeaux et le Centre Communal d'Action Sociale, à constituer un groupement de commandes afin de recenser leurs besoins dans un seul cahier des charges concernant l'acquisition de matériels de nettoyage.

Dans ce cadre, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un cahier des charges élaboré par le magasin scolaire.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier les offres des sociétés suivantes:

Lot n°1 : Appareils de nettoyage semi industriels/industriels (mono brosses, aspirateurs, nettoyeurs haute pression.....)

Société PRODIM

*A titre indicatif, la dépense annuelle moyenne de la Ville de Bordeaux est de l'ordre de 27 000 euros HT et celle du C.C.A.S. de Bordeaux est de l'ordre de 3 500 euros HT.*

Lot n°2 : Lave linge et sèche linge

Société AMMI

*A titre indicatif, la dépense annuelle moyenne de la Ville de Bordeaux est de l'ordre de 22 000 euros HT et celle du C.C.A.S. de Bordeaux est de l'ordre de 2 000 euros HT.*

Ces marchés à bons de commande sans montant minimum, ni montant maximum seront conclus pour un an à compter de leur notification avec possibilité de les reconduire tacitement 3 fois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées en application des articles 33-40-57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, Rubrique 020 - article 2188.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



**D-2012/572**  
**Transfert des marchés M100417 et 2012-234.**  
**Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La société CEGELEC SUD OUEST est titulaire des marchés suivants:

- M100417: travaux d'entretien dans les bâtiments communaux
- 2012-234: aménagement de locaux existants pour la création d'un magasin mutualisé municipal.

Dans la cadre de la réorganisation juridique interne des activités françaises de Cegelec, les activités de l'agence Cegelec Sud-Ouest de Bordeaux vont être filialisées et cette dernière fera l'objet d'un apport partiel d'actif emportant transfert universel de patrimoine à la société Cegelec Bordeaux.

Cegelec Bordeaux s'est donc substitué à Cegelec Sud-Ouest depuis le 31 Août 2012.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants de transfert des marchés cités jusqu'à leur échéance.

**ADOpte A L'UNANIMITE**